

Mardi 22 novembre 2022

Athénée Municipal de Bordeaux

Le PCPE, un outil novateur au service des parcours des personnes en situation de handicap



Rôle du PCPE dans la transformation de l'offre

L'articulation autour des PAG

Vincent FAVRE

Educateur spécialisé et Coordonnateur
PCPE TSA 86 (AFG)

Mardi 22 novembre 2022

Athénée Municipal de Bordeaux

Le PCPE,
un outil novateur au service des parcours
des personnes en situation de handicap



Rôle des PCPE dans la transformation de l'offre

Mise en lien et coordination autour des PAG



LE PCPE TSA 86

Ouvert depuis janvier 2018,

Il s'adresse aux personnes :

- ✓ Enfants et adultes **TSA**
- ✓ Diagnostiquées **TSA** ou **en cours** de diagnostic
- ✓ Domiciliées dans la Vienne
- ✓ Familles et leurs aidants

15 à 20 personnes (en file active).



L'équipe est constituée:

Ressources mutualisées
avec le **SESSAD**

- D'une directrice
- D'une cheffe de service
- D'une secrétaire de direction
- D'une secrétaire administrative

Salariés
s **PCPE**

- D'une psychologue (0,50 ETP)
- D'un éducateur spécialisé (1 ETP)

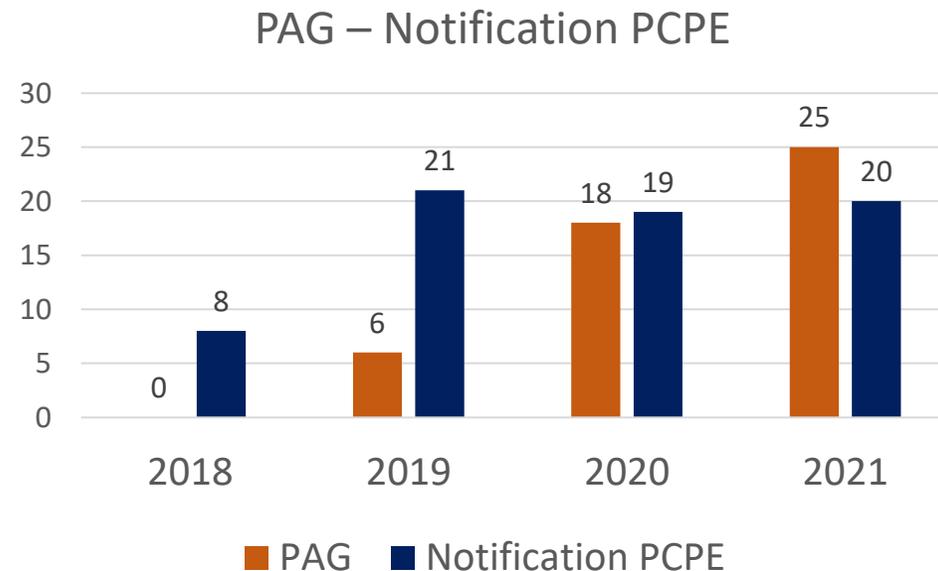
QUELQUES CHIFFRES

Depuis son ouverture en 2018, le PCPE a accompagné **76** personnes.

La **majorité des personnes** accompagnées ont **moins de 18 ans**.

La tranche d'âge des **3-5 ans** et **6-15 ans** est la plus représentée.

Le PCPE est fréquemment sollicité dans le cadre de **Plan d'Accompagnement Global (PAG)**.



Le Plan d'Accompagnement Global (PAG)

Il concerne la **personne handicapée** qui se trouve **sans solution d'accompagnement** ou dont la prise en charge n'est plus adaptée à ses besoins.

- Une **solution transitoire** afin d'**éviter** toute **rupture** dans le parcours de soins de la personne
- Une **réponse accompagnée pour tous** et adaptée au mieux
- Une **réponse aux manques de places** malgré la décision d'orientation de la CDAPH
- Il doit apporter une **réponse concrète et locale**.

Le PAG est à demander à la MDPH. (démarche collective et partenariale : famille, personne TSA, ensemble des professionnels et institutions)



Zoom sur les PAG: Plan d'accompagnement Global(PAG)

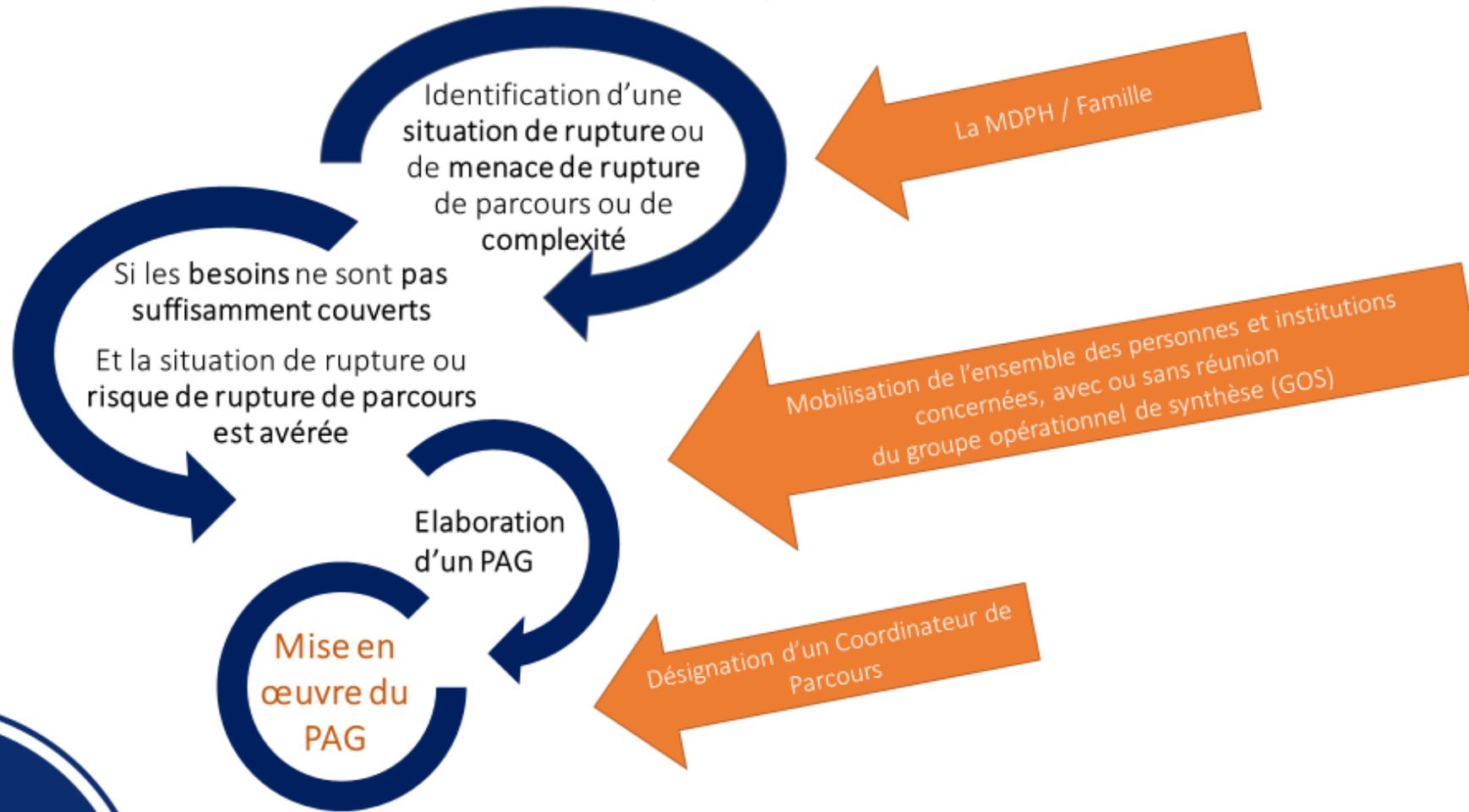


Illustration mise en œuvre d'un PAG

Situation de Mathis

2016 : Entrée à l'école maternelle en PS
2017 : Changement d'école en MS puis déscolarisation
Retour à la Maison

Suivi CMPEA

2018 : En classe de GS à temps partiel
2019 : Maintien en GS à temps partiel

Mars 2020 : Diagnostic TSA + TDAH + DI

MDPH

Orientation IME / inscription IME

Liste d'attente

Septembre 2020 : PAG => ULIS NS + PCPE TSA 86

Septembre 2021 : PAG => IME + PCPE TSA 86

2022 : ADMISSION IME

AFG | PCPE TSA 86

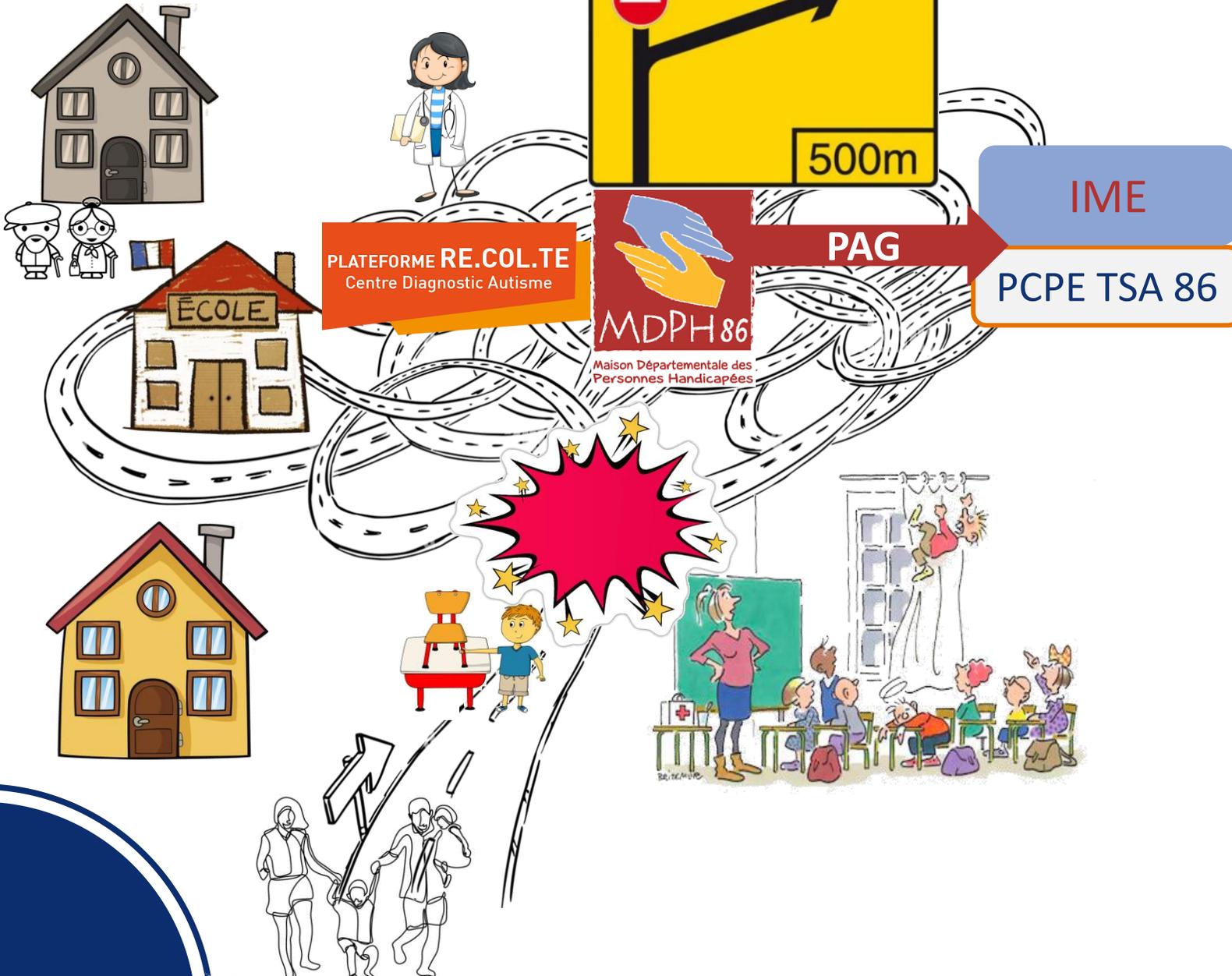


Illustration de la mise en œuvre d'un PAG

1^{ère} Notification : PAG du 1^{er} septembre 2020 au 31 juillet 2021 (année scolaire) :

Le PCPE est « **coordonnateur de parcours** »

1. **Évaluation fonctionnelle** (maison, école, PEP-3)
2. **Intervention éducative directe** à l'école (partenariat avec l'AESH et l'enseignante)
3. Convention de partenariat avec une éducatrice libérale → **suivi éducatif 2 fois par semaine**
4. Convention de partenariat avec une ergothérapeute libérale → **Bilan et suivi en ergothérapie**
5. Continuité du suivi par le CMPEA, échange d'informations en lien avec la famille → **traitement pour le TDAH.**
6. Accompagnement de la famille pour les **démarches d'inscription dans un autre IME** (sans unité TSA).
7. Fin d'année scolaire : **stage à l'IME pendant 1 semaine. Préparation, sensibilisation et appui pour l'équipe éducative.**

→ **Admission envisagée à ½ temps à partir de septembre 2021**

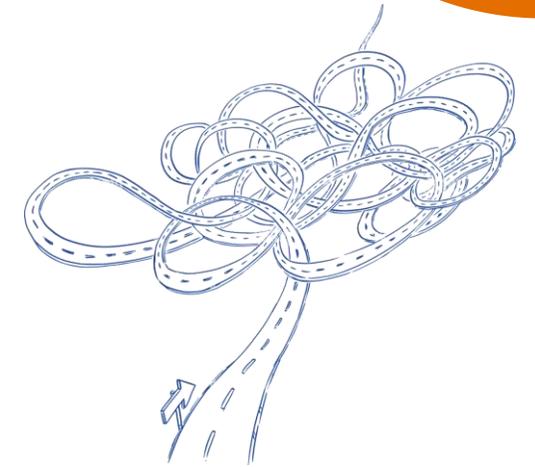


Illustration de la mise en œuvre d'un PAG

2^{ème} Notification PAG du 1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022

- Admission à 1/2 temps à l'IME – **L'IME devient le coordonnateur de parcours**
- Intervention ponctuelle de l'équipe du PCPE TSA (échanges téléphonique ou en visio, réunion)
 - ⇒ **le PCPE TSA reste en veille et devient un pôle ressources pour l'IME.**
- Évolution du temps d'accueil (une demi-journée supplémentaire)
- Impact positif au niveau familial
- Admission à temps plein envisagée pour la rentrée 2022



DECIDE

Article 1 :
D'accorder la demande Plan d'accompagnement global à :
Mathis

Article 2 :
Cette décision s'applique du 01/08/2021 au 31/07/2022
Dans l'attente de l'admission en Institut Médico-Educatif (IME), la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) préconise un Plan d'Accompagnement Global (PAG) et confirme la décision d'orientation IME du 01/08/2020 au 31/07/2023 prise par la CDAPH du 18/06/2020.
Etablissement Médico-social
Etablissement scolaire

Ime Oui Non

Accueil partiel en établissement médico-social :
Une augmentation du temps de prise en charge pourra être envisagée en fonction des besoins de Mathis et des possibilités de l'IME.

PCPE
TSA - AFG Autisme

Oui Non

Le PCPE coordonne les différentes actions entre les partenaires (service de soins, établissements médico-sociaux et Éducation Nationale) et accompagne pour une entrée en établissement en fonction des évaluations conduites.

Prestation complémentaire
Si oui, précisez

Oui Non

L'étude du complément d'AEEH est reportée à la rentrée de septembre. Une assistante sociale de la MDPH prendra contact avec vous pour connaître l'emploi du temps et les modalités de prise en charge de votre enfant pour l'attribution éventuelle d'un complément d'AEEH.

Coordonnateur de parcours L'Equipe de l'ADAPEI

La Présidente de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Illustration de la mise en œuvre d'un PAG

Dans cette situation, le PCPE a permis :

- Le maintien de la scolarisation à l'ULIS durant le PAG (éviter une nouvelle rupture).
- Une augmentation du temps scolaire en cours d'année.
- La sensibilisation de l'ensemble de l'équipe de l'IME et un travail d'équipe pour une admission réussie.



Après le PAG :

- Une admission à temps plein à l'IME depuis septembre 2022.
- Un appel de la famille.
- 1 rdv téléphonique avec l'IME.



Les ressources

- La **famille**
- L'**établissement scolaire** (l'AESH, les enseignant(e)s, le service périscolaire)
- L'**enseignant(e) référent(e)**
- Le **référent départemental autisme**
- Le **RASED** (psychologue scolaire => évaluations...) ; **PRE**
- Le **CRA / Plateforme RE.COL.TE./ PCO TND** => Echanges ; CR Bilans...
- Les **CMP, CMPEA, CAMSP** ou autre service médical, paramédical, psychiatrique
- Les **professionnels du PCPE** => Pôle de Compétences, évaluations, bilans, prestations directes
- Les **ESMS**
- **Partenaires libéraux** => Prestations externalisées (Conventions avec psychologues, ergothérapeutes, psychomotricien(nes), personnels éducatifs...)
- Les **associations** (ALEPA ; CDSA ...)
- Les **centres de loisirs**
- La **MDPH**
- L'**ARS** ...



Les plus values



Nos ressources :

- **Expertise** (*Formation TSA et TND ; RBP de l'HAS et de l'ANESM...*)
- Actuel et futur **réseau partenarial**

La sensibilisation afin de :

- Mieux comprendre le **profil** et les **besoins** de la personne accompagnée
- Parler le même langage => **mieux se comprendre**

La coordination

- Améliorer le partage d'informations et **la cohérence** des interventions et des intervenants

Médiation, appui pour les familles, les écoles, les ESMS... **Ecoute et guidance.**

Favoriser l'inclusion des personnes et éviter **la dégradation de la situation, la rupture, l'isolement.**

Une souplesse d'actions, une plus grande adaptabilité (peu de contraintes institutionnelles)

Les points de vigilance

Un accompagnement qui **ne permet pas** de soulager les familles en terme de **répit** et **ne peut** venir **compenser le manque de place en ESMS**.

Au-delà des TSA, **la prise en compte des comorbidités**

En fonction du territoire, **manque de ressources libérales**

L'après PCPE :

- Difficulté pour préparer la sortie et trouver d'autres solutions d'accompagnement.
- Attention à ne pas créer de dépendance
- Ne pas oublier l'orientation première => Parfois un refus de solutions institutionnelles au profit de déploiement de services de guidance et d'appui



Merci pour votre
attention !

